



Les communes de moins de 500 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

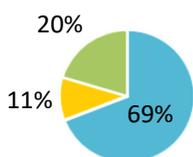
79%

Les communes de moins de 500 habitants représentent 29,9 % des collectivités et établissements publics territoriaux du département au 31/12/2021 et emploient 1,1 % des effectifs. 270 communes ont transmis leur RSU sur les 341 recensées. Parmi ces 270 communes, 219 ont au moins un agent.

> 589 agents recensés dans ces collectivités dont 407 fonctionnaires, 62 contractuels permanents et 120 contractuels non permanents.

Effectifs

69% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de Coll concernées
Fonctionnaires	1	12	2	207
Contractuels permanents	1	4	1	68
Contractuels non permanents	1	6	2	98

27,42 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

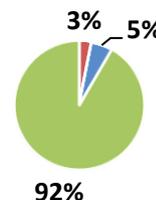
- ⇒ 25,8 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 57,5 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

49% d'agents relevant de la filière technique

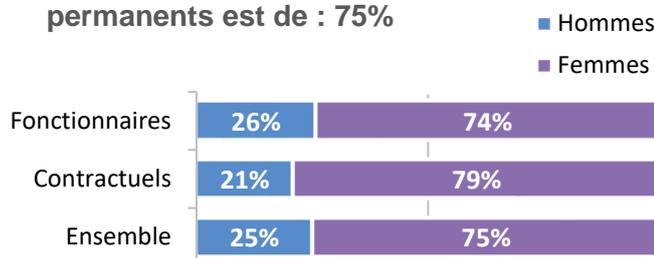
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	45,7%	22,6%	42,6%	1,1
Technique	47,2%	64,5%	49,5%	1,7
Culturelle	0,5%	0,0%	0,4%	2,0
Sociale	2,9%	4,8%	3,2%	1,2
Animation	3,7%	8,1%	4,3%	1,3
Total	100%	100%	100%	3

92% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	0,1
Catégorie B	0,1
Catégorie C	2,0

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 75%

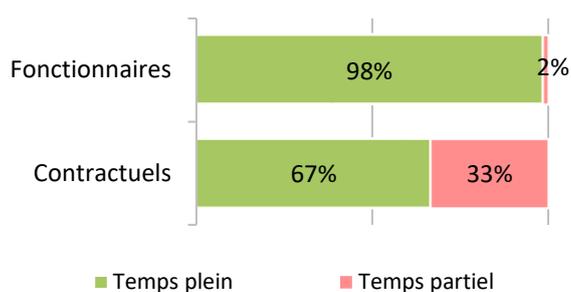
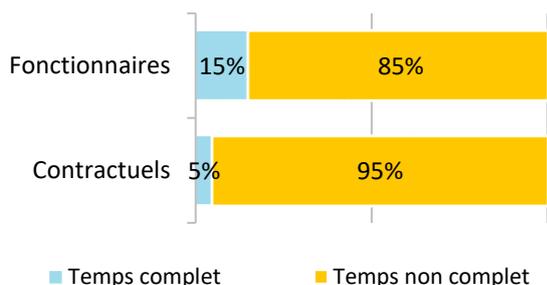


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 48% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	35%
Rédacteurs	5%
Adjoints territoriaux d'animation	4%
ATSEM	3%

Temps de travail des agents permanents

- 15% des fonctionnaires à temps complet contre 5% des contractuels
- 2% des fonctionnaires à temps partiel contre 33% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet
- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	100%	Sociale	100%
Animation	100%	Animation	100%
Administrative	91%	Technique	95%

2,4% des hommes à temps partiel
4,5% des femmes à temps partiel

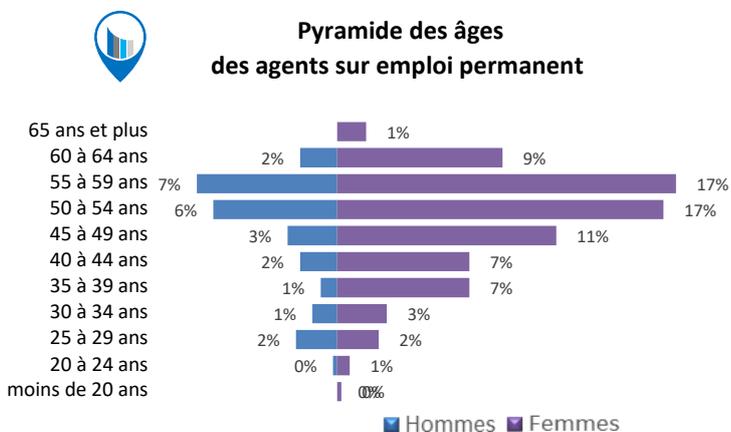
Remarque : Les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,39
Contractuels permanents	49,11
Ensemble des permanents	50,22

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	45,93



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



- > 1 fonctionnaire
- > 0 contractuel permanent
- > 1 contractuel non permanent

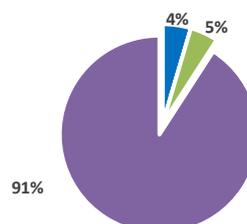
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	0,3 ETPR
Catégorie B	0,4 ETPR
Catégorie C	1,1 ETPR
Total	1,1 ETPR

Positions particulières

4,5% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mis à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 7,5 %

Fonctionnaire	Contractuel permanent
4,6%	25,8%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique ¹ au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
2,3 agents	2,2 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-3,3%
Contractuels	↘	-11,4%
Ensemble	↘	-4,5%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	30%
Départ à la retraite	24%
Démission	22%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	13%
Mutation (changement de collectivité)	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	34%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	28%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	22%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	6%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,4% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

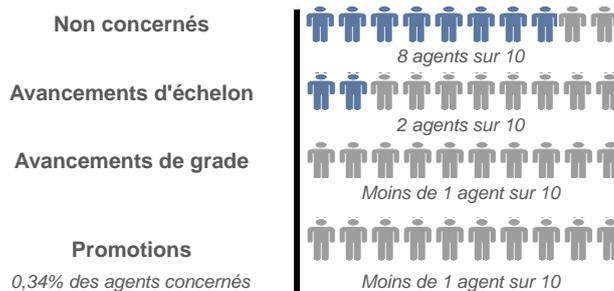
- 2 ruptures conventionnelles actées en 2021

1% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle

100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 2% des répondants sont concernés par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

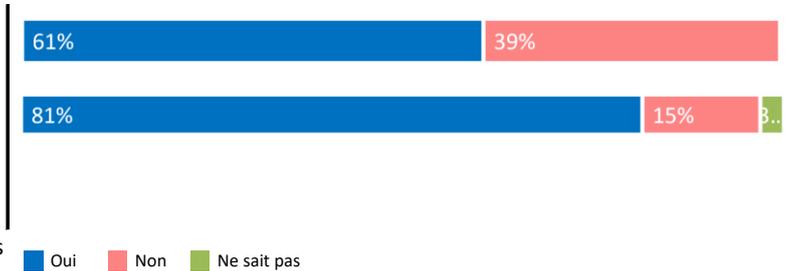


Les charges de personnel représentent 30,16 % des dépenses de fonctionnement



Mise en place du RIFSEEP

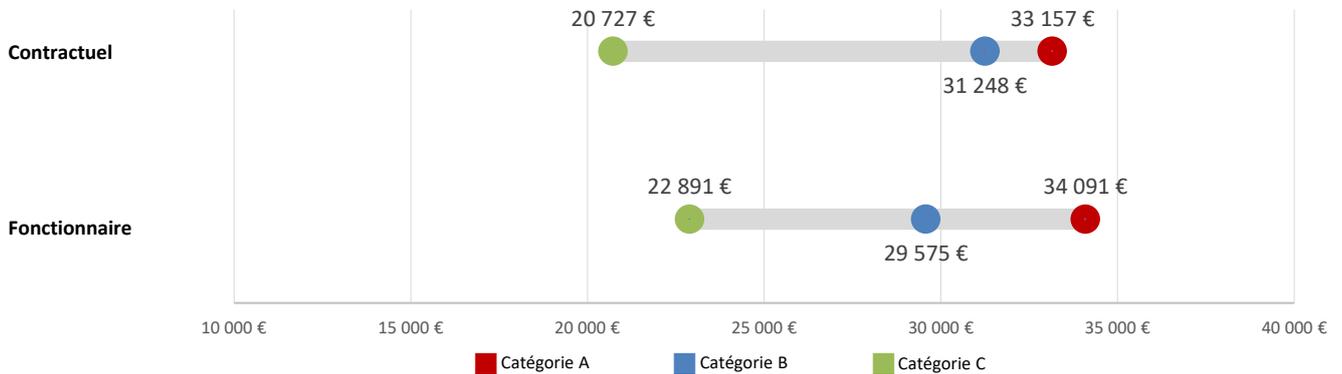
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents



41% des répondants prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Oui Non Ne sait pas

Rémunération annuelle brute moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

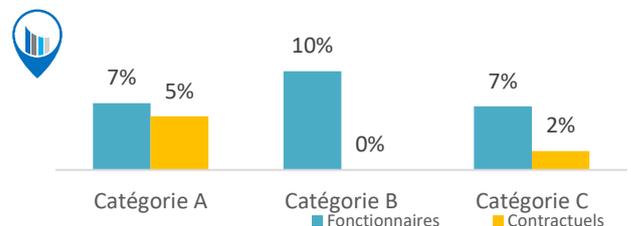


La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 6,3 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents

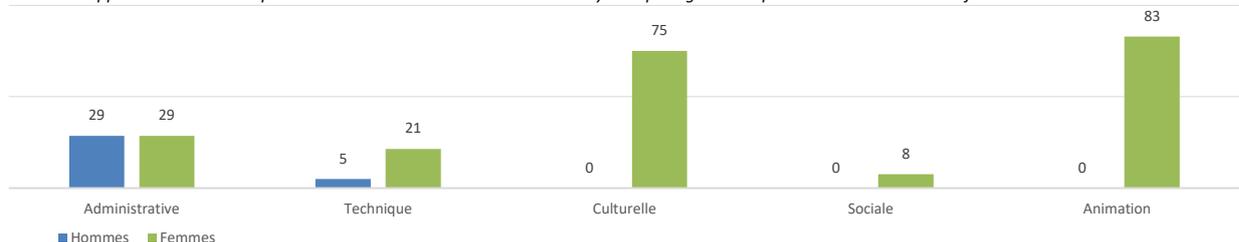
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	6,74%
Contractuels sur emplois permanents	2,08%
Ensemble	6,30%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 63 heures supplémentaires/complémentaires pour les 44% des répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



27% des répondants adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 5,8 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 2,2 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,59%	0,61%	1,46%	0,70%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,82%	2,22%	2,74%	0,70%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,82%	2,22%	2,74%	0,70%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 11,38 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

2% des répondants concernés par des accidents de travail

> 1,1 accident du travail pour 100 agents permanents

> En moyenne, 16 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Service 100%
Trajet 0%

Genre



Femmes 40%
Hommes 60%

Catégorie



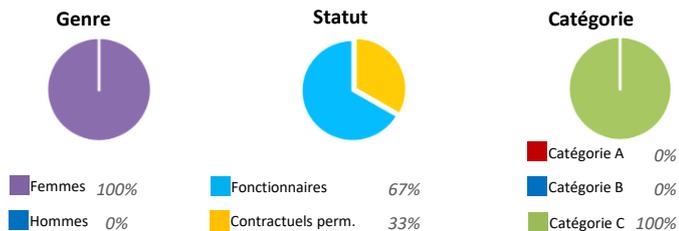
Catégorie A 0%
Catégorie B 0%
Catégorie C 100%

100% des accidents concernent la filière Technique

Handicap

3% des répondants ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 0,6%



0,3 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées...	1 194 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	0 €

Prévention et risques professionnels

17 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 550 €

Coût par jour de formation : 32 €

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas ■ Non réponse

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS

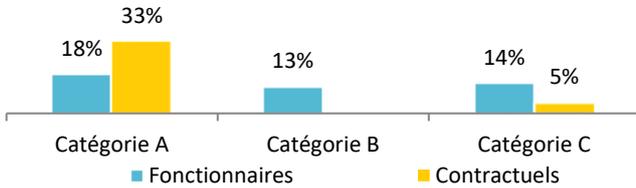


Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 13% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

12% des femmes et 14% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

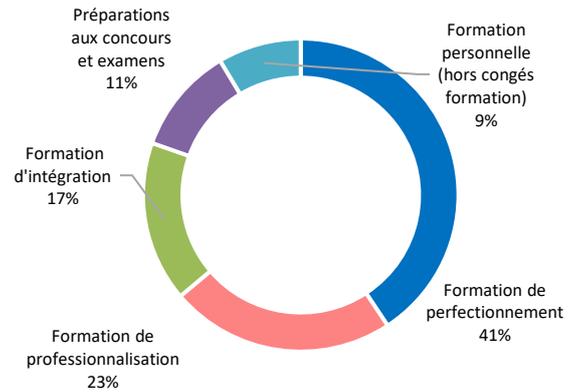


Le budget médian consacré à la formation est de 446 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	77%
Autres organismes	18%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,4 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	66%
Autres organismes	31%
Collectivité	3%
CNFPT au delà	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

5% des répondants ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

86% 9% 5...

Dont 13,3% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

159 € 120 €

Non réponse Oui Non Ne sait pas

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité

74% 9% 9% 8%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

78% 9% 8% 5...

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

80% 9% 7% 4...

Relations sociales

1% des répondants concernés par des grèves

97% 2% 1%

3 jours de grève en moyenne par répondant

Sur mot d'ordre national 100%

Aucun répondant n'a engagé de négociations collectives

98% 2%

Précisions méthodologiques

¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

² Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

³ « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2023

Version 1